

Grand Débat National sur l'Avenir de l'École

Vendredi 16 janvier 2004

14/17 h

Collège Pablo Picasso

Salle Polyvalente

Présentation et animation des débats : Maître HERMANN, avocat et parent d'élève.

Rapporteurs : MM NOVALES et POIRIER, parents d'élèves FCPE et PEEP.

Débat sur les éléments du constat

Une constante et une priorité : la mission de l'École est d'enseigner des savoirs dans un vivre ensemble. Dans ce contexte, quel doit être le rôle des parents à l'École et comment doivent s'articuler les activités péri-scolaires autour du temps scolaire et avec quels partenaires (collectivités locales, tissu associatif, ...etc...) ?

L'École peut-elle à elle seule pallier les différences et les injustices sociales ? Si oui, comment peut-elle le faire et avec quels moyens ?

Pas de remise en cause de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans correspondant au schéma actuel calqué sur la scolarité jusqu'en 3^{ème}.

L'École doit demeurer le lieu-ressource du « capital formation ».

La future loi d'orientation devra lutter en priorité contre l'échec scolaire, par divers moyens comme l'instauration d'unités de valeur par discipline en lieu et place des redoublements jugés le plus souvent inefficaces. Des parcours aménagés ou sous forme de modules devront être appliqués de façon plus systématique à un public scolaire souvent très hétérogène. Cela nécessitera de s'orienter vers des emplois du temps globalisés induisant plus de souplesse difficiles à mettre en place si une réelle réaffectation des moyens n'est pas mise en œuvre.

Des expérimentations sont en cours dans certains établissements avec des effectifs allégés au bénéfice d'élèves en difficulté, très souvent sous forme de décrochage. Ces dispositifs expérimentaux donnent de bons résultats ponctuellement. Ils devraient pouvoir être généralisés (cf certaines expériences anglo-saxonnes).

L'École doit aussi demeurer un lieu d'apprentissage et de développement de l'esprit critique et de l'esprit citoyen. Elle doit être vécue comme une chance et donner des buts à nos enfants.

Il est urgent de redéfinir ce qui est fondamental d'apprendre à l'École et peut-être aussi de redéfinir les programmes.

La motivation, l'appétence et le goût à l'apprentissage nécessaires à la réussite ne sont présents que si l'élève a confiance dans le système. Là aussi le discours extérieur est prépondérant et le manque de confiance des parents est ressenti par les enfants qui, à leur tour, perdent confiance dans le système. L'image de l'École doit être positive, il nous faut un discours commun.

En matière d'orientation, la notation a une place très importante en fin de 3^{ème}. Il faudrait accorder un poids plus important aux appréciations données par les enseignants qui sont d'ailleurs unanimes pour revoir leurs critères d'évaluation. Il faudrait évaluer les élèves autrement que par la seule notation, au moyen d'autres critères portant par exemple sur le comportement de l'élève et sur les autres talents de nos enfants

**Débat National sur l'avenir de l'École - Samedi 17 janvier 2004 de 9h00 à 13h00
en salle de conférences du collège Pablo Picasso de Frouzins**

Introduction :

La première réunion a permis d'établir le constat et de dialoguer ensemble sur un pied d'égalité en totale liberté. Finalement le constat n'est pas si négatif. Le système offre des possibilités d'améliorations. Des propositions pour limiter l'échec scolaire ont été émises. Les sujets ont principalement tourné autour de l'importance de la réussite au cycle 2 du primaire, de la nécessité de définir un socle commun de connaissances évalué sur une plus grande partie des capacités de l'élève. Pour lui donner plus de chances, un parcours différencié doit être mis en place, et il faut lui redonner confiance dans le système. La réflexion d'aujourd'hui se focalise autour de 3 questions recoupant différents domaines. Nous ne devons pas perdre de vue l'objectif de ces rencontres : la préparation d'une nouvelle loi d'orientation devant définir l'École de demain.

L'organisation :

L'animateur et les rapporteurs sont les mêmes qu'à la réunion précédente, respectivement MM Herrmann, Poirier et Novales.

Par un choix unanime les 3 questions sont abordées en assemblée plénière plutôt qu'en 3 ateliers distincts. Nous disposons d'environ 45 minutes par question.

1ere question : Vers quel type d'égalité l'École doit-elle tendre ?

Tous, nous ne mettons pas la même notion derrière le mot « égalité ».

Dans notre discussion il est question de l'égalité en droits, telle qu'elle est définie dans notre Constitution. Même s'il est plus facile de raisonner en terme d'égalité de moyens, les différences de chances dues à la répartition spatiale, sociale et économique induisent une correction obligatoire pour que les différences soient moins criantes d'un établissement à l'autre. C'est la raison pour laquelle ont été créées les Zones d'Éducation Prioritaires (ZEP), et même si elles peuvent déranger notre conscience, force est de constater que le maintien de l'effort consenti par la collectivité nationale en direction de ces zones est un minimum. Il serait même souhaitable d'améliorer cet effort. Raisonner uniquement en terme de rentabilité sur la seule institution scolaire sans prendre en compte les causes des déséquilibres sociaux et la concentration d'élèves à problèmes n'aurait pas de sens. Quelle confiance un jeune peut-il avoir dans le système scolaire lorsque le taux de chômage dans la cité est supérieur à 70%.

Pour autant on ne peut pas se satisfaire de la situation. La participation des parents y est plus faible qu'ailleurs, voire inexistante, mais réduire les problèmes sociaux de ces familles suffit dans bien des cas à réduire les difficultés que rencontrent ces familles au contact de l'école. La découverte du plaisir d'apprentissage est fonction du discours à la maison. L'intervention des associations d'entraide au sein des familles permet d'apporter un éclairage extérieur à la cité, leur action ne se limitent pas seulement à du soutien scolaire. Cela ne doit pas pour autant être le prétexte pour que les pouvoirs publics se reposent sur le travail de ces associations.

Des efforts sur les apprentissages fondamentaux au primaire doivent être engagés. Même si elle est très coûteuse, l'expérience de ½ classes en cycle 2 semble constituer une bonne voie, mais il ne faut pas oublier l'effort de scolarisation précoce en maternelle qui permet de déceler les difficultés au plus tôt pour aborder le cours préparatoire avec un niveau plus homogène.

Il faut aussi mieux utiliser les moyens alors que c'est l'endroit où les enseignants nécessitent le plus de pédagogie, on peut même s'étonner de leur trop jeune moyenne d'âge. Les mesures mises en place pour les inciter à poser leur candidature en ZEP ne sont-elles pas vécues comme le moyen d'acquérir les points nécessaires à une mutation vers un poste plus « confortable » ?

L'évaluation actuelle ne prend pas suffisamment en compte le cadre sociétal, il faut l'approfondir pour qu'elle reflète mieux la valeur réelle de l'enfant. De plus, pour permettre aux élèves de choisir en fonction

de leurs motivations, il faut revaloriser les filières technologiques et professionnelles ainsi que les métiers vers lesquels elles conduisent.

2^{ème} question : Comment lutter efficacement contre la violence et les incivilités ?

Il est utile de préciser qu'en terme de droit l'incivilité n'existe pas, par contre c'est au collège que l'enfant devient responsable de ses actes au regard de la loi. En effet à 13 ans, un enfant devient pénalement responsable. Autre précision, une aberration du système « judiciaire » scolaire est la position du chef d'établissement lors d'un conseil de discipline, il porte toutes les casquettes (instruction du dossier, procureur et instance de délibération). Il serait bon de corriger ce déséquilibre.

Les enfants sont violents entre eux de plus en plus tôt et ce phénomène est visible au primaire, et surtout en 6^{ème} où la période « calme » de découverte du nouveau milieu est de plus en plus courte. Cela peut s'expliquer par l'incapacité des garçons à comprendre les filles beaucoup plus matures à cet âge, cette incapacité se traduisant par un comportement plus violent pour s'affirmer.

La violence plus ou moins affichée vis-à-vis des adultes a toujours existé, il ne faudrait pas que l'image soit disproportionnée par rapport à la réalité. Par contre il est sûr que la violence physique ou verbale des adultes (parents) à l'égard des institutions (éducatives, médicales,...) ne donne pas le meilleur exemple à nos enfants, notamment au travers du prisme médiatique.

L'École se heurte au décalage entre l'encadrement scolaire et la sphère privée familiale, le règlement intérieur est souvent méconnu, voire pas accepté par les familles. Dans ces circonstances, l'enfant ressent que l'adhésion de ses parents n'est pas complète.

D'un autre côté les élèves du collège sont dans leur âge le plus difficile par rapport aux adultes et souvent la mauvaise note que l'enseignant pense être une évaluation juste est vécue comme un mépris voire comme une agression très violente de l'institution vis-à-vis de l'élève. Les appréciations données en public sont souvent blessantes pour l'enfant qui a surtout besoin de reconnaissance vis-à-vis de ses pairs. Ce sentiment de rabais est générateur de frustration et de violence, il serait préférable de redonner du poids à la valeur de l'effort.

Que faire lorsque l'enfant ne répond plus aux règles et que les parents n'ont pas pris en compte la gravité du cas puisque le conseil de discipline ne s'est pas encore réuni ?

Une sanction est nécessaire, sinon le règlement intérieur perd toute sa valeur.

En interne, le collège possède trois niveaux de réponses :

la punition par l'enseignant (réalisée seul(e) ou dans un bureau de la direction)

la sanction qu'est la retenue,

l'exclusion interne (ou exclusion des cours), avec tutorat d'un adulte du collège.

Au delà, c'est l'exclusion temporaire de 8 jours, voire l'exclusion définitive.

Pour compléter cette échelle de sanctions, un dispositif-relais est en cours d'expérimentation sur le bassin du collège pour les élèves en très grande difficulté comportementale. Après un diagnostic établi par des professionnels, les rôles sont définis pour les parents, les enseignants et l'élève. Dès lors, l'enfant fait un travail pendant 3 semaines où les clés comportementales sont enseignées le matin, tandis qu'un projet personnel doit être conduit l'après-midi. Il serait intéressant d'étendre ce type de dispositif.

Une solution passant par l'image du jeune vis-à-vis de ses pairs et la création d'un conseil composé d'élèves de l'établissement pourrait être une piste à explorer.

D'un autre côté, l'incapacité des enfants à vivre ensemble vient aussi de la surcharge d'activités qu'on leur demande depuis le primaire. Il faut leur préserver du temps libre leur donnant le droit de ne rien faire

d'autre que d'apprendre à vivre ensemble. Cela induit la redéfinition de l'espace et du temps récréatifs.

3^{ème} question : Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les règles et les responsabilités respectifs de l'État et des collectivités territoriales ?

Nous définissons la décentralisation comme la transmission du pouvoir à une autre instance, alors que la déconcentration n'est que son déplacement géographique interne à une institution.

Avec 1 300 000 agents, le Ministère de l'Éducation Nationale (M.E.N.) est le plus gros employeur au monde. L'État assure les 2/3 du budget de l'École, et les collectivités locales 1/5^{ème}. En plus des investissements liés aux constructions immobilières, les collectivités locales gèrent le fonctionnement des établissements selon la répartition suivante :

<i>Établissement</i>	<i>Instance gérant le fonctionnement</i>
École primaire	Commune
Collège	Conseil Général
Lycée	Conseil Régional

Le sentiment de certains parents est que la décentralisation s'apparente trop souvent à un désengagement de l'État en direction des collectivités locales. Ils pensent que les transferts de compétences ne seront pas nécessairement aidés par l'État et que la pression fiscale sera irrémédiablement reportée sur l'imposition locale comme cela se pratique déjà depuis quelques années par certaines collectivités locales.

Même si la décentralisation liée au transfert de compétences en matière de construction de collèges et de lycées a été une réussite, elle a conduit parallèlement certains départements à financer massivement la construction ou la restructuration d'établissements privés sous contrat (ex : l'Aveyron où il y a une proportion importante d'établissements privés sous contrat).

Même si les personnels ne sont pas toujours plus précaires dans les collectivités locales, l'embauche locale ne permet pas l'égalité de tous devant l'emploi (cooptation, clientélisme et paternalisme de certains élus, ...etc...). De plus, le recrutement étant directement lié au nombre de candidats, la décentralisation affectée au recrutement des personnels ne ferait qu'accroître les disparités géographiques en terme d'égalité d'accès à l'emploi. Le recrutement des enseignants doit rester de la compétence de l'État et de ses services déconcentrés avec maintien d'un recrutement séparé entre enseignants du primaire et du secondaire.

Il est vrai que les agents ne sont pas portés vers la mobilité, mais il faut reconnaître que le passage obligé en début de carrière est très riche quant à la prise en charge ultérieure de leur métier.

D'un autre côté, si l'on considère l'égalité devant l'emploi public pour tous les citoyens, que dire d'un système qui n'offre pas les mêmes chances suivant le lieu géographique ou l'on se trouve ?

Tout le monde s'accorde à dire que les contenus de la formation des agents ne doivent pas être décentralisés. Ils doivent conserver un caractère national.

Il nous paraît important de ne pas rompre l'équilibre actuel de répartition des rôles entre l'EtatÉtat et les collectivités locales. L'État doit continuer à jouer le rôle de régulateur financier afin de gommer les disparités entre territoires « riches » et moins favorisés.

COMPLEMENT :

Ebauches de propositions :

- Rapprocher les temps scolaires et péri-scolaires,
- Rappeler et redéfinir les enseignements fondamentaux,
- Maintenir et réaffirmer le principe de la scolarité obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans,
- Développer les formations par l'alternance pour les élèves en difficulté,
- Introduire des « unités de valeur capitalisables » au collège par discipline sur le modèle universitaire,
- Reconsidérer l'évaluation des élèves et plus seulement par le biais des notes.

Rappel des principaux objectifs de l'École :

Enseigner :

- des savoirs,
- des savoir-faire,
- des savoir-être.

1. Vers quel type d'égalité l'École doit-elle tendre ? Propositions :

- Alléger les effectifs au cycle II afin de lutter plus efficacement contre l'échec scolaire,
- Motiver les élèves par un meilleur accompagnement individuel et par le développement au goût d'apprendre (ex : approches ludiques de certaines parties du programme, ...etc...),
- Améliorer la formation des enseignants,
- Faire en sorte que l'École redevienne un lieu d'épanouissement pour tous les élèves,
- Action de formation et d'information des parents d'élèves y compris par les associations représentatives (FCPE, PEEP, ...etc...),
- Généraliser la pédagogie différenciée, et former les enseignants à cette pédagogie différenciée là où elle n'est pas pratiquée,
- Casser la spirale de la dévalorisation de l'enseignement professionnel,
- Introduire la formation par « unités de valeur » sur le modèle universitaire.

Cas des ZEP :

- Maintenir les moyens consentis (politique de discrimination positive mise en place avec succès dans ces quartiers depuis plus de 20 ans),
- Envisager une aide éducative au bénéfice des parents de ZEP par des apports extérieurs (Fédérations de parents d'élèves, École des Parents, ...etc...),
- Garantir la mixité sociale en luttant contre les stratégies de contournement de la carte scolaire.

2. Comment lutter contre les incivilités et la violence à l'École ?

Rappel : en droit, une incivilité n'existe pas. Ainsi, propositions :

- Endiguer la violence liée à la mixité garçon/fille par l'éducation, la formation, et au besoin par des mesures préventives en fonction de l'âge des enfants, et de leur maturité psychologique et physiologique (travail sur le paraître, sur les codes identitaires, ...etc...),
- Combattre les situations d'ennui à l'École pouvant conduire à l'expression d'un mal-être et donc d'une violence,
- Combattre la violence institutionnelle de l'adulte à l'égard de l'enfant,
- Repenser la durée de la journée scolaire, jugée trop longue, et source de tensions chez l'enfant,
- En finir avec la violence entre adultes (parents/enseignants),
- Expliquer, comprendre et analyser tel et tel acte de violence,
- Réappropriation par la communauté éducative du règlement intérieur et de l'échelle des sanctions,
- Prise en charge par l'institution scolaire des enfants atteints de troubles psychotiques,
- Généralisation des dispositifs-relais ayant pour objectif la réalisation d'un projet par l'élève avec l'appui d'un tuteur (expérimentation en cours dans plusieurs établissements du bassin Sud-Ouest par un

diagnostic partagé entre un COP -Conseiller d'Orientation Psychologue-, un pédo-psychiatre et un psycho-motricien suite à un questionnaire adressé aux parents, à l'équipe pédagogique et à l'enfant),

- Réduire les inégalités des types de populations accueillies liées à la sectorisation.
- Repenser les conseils de discipline dans les établissements du second degré,
- Faire travailler les élèves ensemble par petits groupes sur les problèmes de violence par la constitution de groupes de parole, voire même instaurer des conseils disciplinaires dans les établissements, conseils constitués d'élèves jugeant leurs pairs,
- Donner du sens à la progression des résultats pour les élèves en difficulté et augmenter dans l'évaluation, la place accordée à l'attitude comportementale,
- Ouvrir un lieu de médiation au sein des établissements entre enseignants, enfants et parents suite à un conflit,
- Laisser « respirer » les élèves au moment des récréations (droit à l'oisiveté) tout en maintenant une surveillance vigilante afin de prévenir certains dérapages comportementaux,
- Accroître les effectifs des personnels de surveillance, améliorer leur formation.

3. Comment, en matière d'éducation, définir et répartir les rôles et responsabilités respectifs de l'État et des collectivités locales ?

Définition de la décentralisation : déléguer aux collectivités locales des pouvoirs en matière d'investissement et de fonctionnement.

Le pédagogique relève de la compétence de l'État.

Le budget global accordé à l'École (premier budget de la nation) se répartit comme suit :

-2/3 de l'État,

-1/5 des collectivités locales.

Le Ministère de l'Éducation nationale est le premier employeur au monde : 1,350 million de salariés.

Les acquis des lois de décentralisation de 1982 ne sont pas remis en cause. Ces lois permettent le rapprochement entre les usagers et les décideurs par un dialogue plus aisé.

Faut-il aller plus loin dans la politique de décentralisation ?

La Région est en train de prendre une importance accrue eu égard à la construction européenne. Notre cadre législatif national évolue en fonction des lois édictées par Bruxelles (60 % des nouvelles lois promulguées en France sont de nos jours d'inspiration européenne). Les collectivités locales en charge des établissements scolaires n'échappent pas à ces évolutions.

Avec des départs massifs à la retraite dans les 5 à 10 ans qui viennent, le problème du recrutement de nouveaux enseignants va se poser en terme non seulement quantitatif mais aussi qualitatif.

Propositions :

- Améliorer l'intégration des personnels de service des établissements à la communauté éducative,
- Revoir le statut des contractuels et des vacataires de l'Éducation nationale,
- Renforcer le recrutement national des personnels enseignants dans chacun des corps afin de préserver la motivation professionnelle,
- Harmoniser les recrutements, les formations des personnels et les déroulements de carrières,
- Rapprocher les parcours de recrutement des professeurs des écoles et de collègue,
- Créer des postes de gestionnaire de réseau pédagogique par bassin.

Résumé des propositions à l'issue des réunions organisées au collège Pablo Picasso de Frouzins.

Introduction :

Le bilan des deux réunions est positif et il apparaît que le système répond en partie aux attentes des usagers que nous sommes tous. Les améliorations attendues sont plus des modalités de fonctionnement que des réformes structurelles profondes. Ce type de rencontres est déjà un début de réponse. Un certain nombre de positions et d'attentes ont fait émerger des propositions qui sont résumées dans ce document.

Propositions :

Réussite scolaire

Renforcer le lien entre l'École et le périscolaire.

Nécessité de fournir un effort particulier au cycle 2 de l'école primaire pour que tous les élèves maîtrisent correctement la langue maternelle. Il semble que la réduction des effectifs soit profitable aux enfants en difficulté.

Non remise en cause du tronc commun de connaissances avec possibilité de l'acquérir sous diverses modalités (idée d'un capital formation utilisable tout au long de la vie).

Mise en place d'une « école des parents » au plus près des usagers afin de renforcer les liens avec l'École.

Définition d'un bagage minimum à détenir en fin de 3^{ème}.

Imaginer un enseignement adapté au rythme de l'enfant, par matière et modulable dans le temps, peut-être sous forme d'unités de valeurs.

Mettre en place une évaluation qualitative pour prendre en compte tous les savoirs et talents des enfants.

Élargir la transmission des savoirs pour redonner du sens à l'École (savoir-faire et savoir-être).

Soutien plus important aux populations défavorisées.

Revalorisation de la formation professionnelle.

Violence :

Augmenter les liens avec les familles par une sensibilisation plus importante au règlement intérieur,

Travailler sur la mixité et les différences,

Travailler d'avantage sur les rapports enfants/adultes,

Expliquer le caractère relatif des notes,

Redéfinir l'espace et le temps récréatif, respecter le droit à l'oisiveté des enfants,

Instaurer un système d'appréciation intra-élèves par la constitution d'un conseil des pairs,

Extension des dispositifs-relais,

Personnel d'encadrement plus présent, au contact des enfants et mieux formé.

Décentralisation :

Généralisation du caractère national des recrutements des personnels enseignants (primaire et secondaire),

Maintien de 2 corps distincts de recrutement pour le primaire et le secondaire,

Maintien d'une définition nationale des contenus,

Maintien de l'équilibre actuel de la répartition des compétences, nationales et locales avec rôle régulateur de l'État.

Priorités pour l'Ecole.

1. Maintien de l'unicité de l'Ecole: embauche et formation nationale des personnels, contenu national des programmes, pondération nationale des moyens dévolus à l'Ecole (Etat / Collectivités Locales ; Public / Privé).
2. Socle de connaissances minimum en fin de Troisième, et moyens engagés pour obtenir un résultat de 100 % à ce niveau, avec effort soutenu au cycle 2, la pédagogie différenciée et l'évolution de l'évaluation.
3. Revaloriser la place fondamentale de l'Ecole dans la Société : confiance des parents et des enfants dans l'Institution, lien et formation de "parents-citoyens", développement d'un capital-formation pour tous.